

### **Interpellation de Mme Van Offelen et M. Hublet : Honorer la vie de nos héros.**

**Mme Van Offelen** rappelle que chaque année, lors des cérémonies du 1er novembre, la commune d'Uccle rend hommage aux victimes militaires et civiles des deux guerres mondiales par un dépôt de fleurs devant différents monuments.

Ce patrimoine commémoratif, particulièrement riche à Uccle, comprend le monument du square des Héros, érigé à la mémoire des soldats ucclois morts pendant la Grande Guerre, les statues évoquant des personnalités telles que le Roi Albert 1er, Sir Winston Churchill et Edith Cavell, ou encore le monument érigé à la mémoire des évadés de guerre au square Marlow ou celui dédié aux anciens du Tomberg, situé dans le quartier du Homborch. Des hommages sont rendus à des hommes et des femmes moins connus qui ont perdu la vie pendant la guerre suite à des actes héroïques

Mais que sait-on des circonstances de leur sacrifice ? Qui étaient ces évadés, ces anciens du Tomberg, ces hommes et ces femmes ? Qu'ont-ils fait pour être arrêtés, torturés, fusillés, pendus ou décapités ? Quelles ont été les circonstances de leur mort tragique ? Sur les monuments, rien n'est indiqué à ce sujet. Les interrogations demeurent sans réponse.

Lors de la dernière cérémonie du 1er novembre, comme chaque année, une famille attendait le cortège devant le mémorial Raindorf, au Dieweg, à l'entrée du parc de Wolvendael. Une femme âgée était accompagnée de ses enfants, petits-enfants, frères et sœurs. C'était la fille de Maurice Raindorf, la victime honorée. Cette dame nous a expliqué que ses parents faisaient partie d'un réseau de résistants. Son père et sa mère ont été arrêtés et emprisonnés par les Allemands. Sa mère, enceinte, a pu être libérée grâce à une intervention de la Reine Elisabeth. Par contre, son père a été torturé et, comme il ne dénonçait pas ses amis, il a été décapité. Cette femme est née alors que son père était prisonnier. Elle n'a pas connu son père, héros de guerre.

M. Hublet et Mme Van Offelen ont été fortement interpellés par ce témoignage, et ce d'autant plus qu'ils sont tous les deux descendants d'anciens bourgmestres ucclois qui, eux aussi, se sont illustrés durant la Seconde guerre mondiale.

Jacques Van Offelen, père de Marion Van Offelen, a fait parti d'un réseau de résistants, comme Maurice Raindorf. Pendant la guerre, à Anvers, où il a passé sa jeunesse, avec ses amis, il a rédigé, imprimé et distribué la nuit un journal clandestin, virulent à l'égard des collaborateurs. Après la guerre, il fut décoré de la médaille de la Résistance.

**M. Hublet** rappelle que son grand-père, Jean Herinckx, bourgmestre durant cette même guerre, fut révoqué en 1942 par l'occupant pour ensuite poursuivre dans la Résistance ses activités patriotiques de soutien à la population. Pour son action durant la guerre en faveur des juifs ucclois, il fut d'ailleurs nommé « Juste parmi les nations ».

Mme Van Offelen et M. Hublet sont conscients du fait que le sens de ces monuments de l'espace public n'interpelle plus les passants. Ceux-ci saisissent-ils vraiment la portée émotionnelle de ces monuments ? Les Ucclois d'aujourd'hui se sont appropriés ces monuments sans toujours les comprendre, quitte à n'y voir qu'un élément de mobilier urbain. Certes, des cérémonies sont toujours organisées chaque année, avec parfois un certain faste, comme celle du 1er novembre, mais dans une société où il n'y a pratiquement plus d'anciens combattants, la fonction de passeur de mémoire est appelée à évoluer ou à disparaître. C'est d'ailleurs le défi relevé par l'Institut des vétérans (Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre), qui ambitionne de se substituer progressivement aux associations patriotiques dans le travail de sensibilisation à la commémoration des conflits dans lesquels sont ou ont été impliqués des citoyens belges.

Souhaitant demeurer fidèles au devoir de mémoire, Mme Van Offelen et M. Hublet invitent le Collège à approuver les deux propositions suivantes.

La première proposition consisterait à modifier l'organisation des cérémonies du 1er novembre. Via une annonce sur le site de la commune et dans le Wolvendael, le Collège pourrait inviter des Ucclois, jeunes

et moins jeunes, à accompagner les mandataires depuis la Maison communale, lors du dépôt de fleurs aux monuments. Le budget communal ne serait augmenté que des frais de location d'un car.

La seconde proposition viserait à placer devant chaque monument commémoratif de la commune un panneau avec un court texte explicatif rappelant l'histoire des victimes et/ou un code QR (Quick Response code), que l'on peut scanner avec son smartphone et qui renvoie vers des informations placées sur le site « Uccle 1180 Ukkel ». Le QR scanner fait d'ailleurs partie des 9 fonctionnalités de la nouvelle application de la commune pour smartphone. Pour la coordination des textes, une demande pourrait être faite au Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle.

Ces deux propositions, peu coûteuses pour la commune, permettraient de faire connaître aux Ucclois, surtout aux jeunes, les actes de bravoure de personnes dont certaines étaient de simples citoyens qui se sont battus pour des valeurs, pour un idéal de liberté et pour la démocratie.

**M. le Président** rappelle que l'année dernière, la commune a organisé plusieurs manifestations pour rendre hommage à Edith Cavell. De plus, la commune a donné à un clos le nom de Mme André De Jongh, à qui le titre de citoyenne d'honneur avait été décerné quelques années auparavant. Mais il va de soi que bien d'autres personnes ont fait aussi le sacrifice de leur vie.

**M. l'Echevin Biermann** estime qu'il y a lieu d'entreprendre des démarches supplémentaires allant dans le sens du devoir de mémoire. Les pavés de mémoire qui ont été placés à différents endroits de la commune, notamment chaussée d'Alseberg et avenue Brugmann, s'inscrivent évidemment dans cette perspective. La semaine dernière, le Collège a participé de façon spontanée à une campagne de sensibilisation menée sur les réseaux sociaux à l'approche du 27 janvier, journée internationale de mémoire de la Shoah.

L'application mobile de la commune dispose d'un lecteur de code QR, dont la capacité ne se limite pas aux codes établis dans le cadre de l'application mais s'étend à tous les codes QR. De plus, la société qui a décroché le marché public pour la création de cette application mobile prévoit dans ses conventions-types la mise à disposition des communes partenaires d'une cinquantaine d'autocollants marqués aux couleurs de la commune. Pour Uccle, la firme a déjà élaboré un modèle qui reprend le logo de la commune, le code QR voire d'autres données, et qui pourrait être accolé aux abords d'un bref panneau explicatif comprenant, grâce au code QR, une série d'informations complémentaires sur le site considéré et les personnes qui y sont honorées.

Partant donc du principe que l'outil technologique existe et a été acquis par l'administration communale, M. l'Echevin Biermann estime qu'il convient à présent de lui donner un contenu. Il propose donc d'organiser, au plus tard dans la première semaine de février, une rencontre avec le Cercle d'histoire afin de dresser la liste des différents sites susceptibles d'être pris en compte et de concevoir les textes d'accompagnement. Vu que la plate-forme internet à laquelle la commune a accès permet le chargement des informations dévoilées par les codes QR, il faut maintenant définir la meilleure manière d'établir les panneaux explicatifs, qui doivent être brefs et veiller aussi à fournir des renseignements aux personnes privées de smartphone. Quoi qu'il en soit, M. l'Echevin Biermann remercie Mme Van Offelen et M. Hublet pour leur excellente initiative.

**M. le Président** confirme que le Collège va réfléchir à cette problématique, à laquelle le Bourgmestre est particulièrement sensible, et ne manquera pas d'en parler à ce dernier dès son retour. Il faudra notamment mettre au point la méthode la plus efficace pour assurer la circulation de l'information ainsi qu'un retour de l'information.

L'implication des jeunes est d'autant plus nécessaire que la génération des anciens combattants s'éteint. En effet, les volontaires de la guerre de Corée sont les seuls anciens combattants qui participent encore aux manifestations organisées par la commune. M. le Président a d'ailleurs le sentiment que le sens de cette transmission s'est un peu perdu car, lorsqu'il était lui-même élève, des cérémonies patriotiques et des visites aux monuments aux morts étaient organisées dans l'athénée qu'il fréquentait.

**Mme l'Echevin Maison** précise qu'une opération de sensibilisation a été menée à l'école de Messidor à l'occasion du 8 mai. Une opération de plus grande envergure a été organisée auparavant avec la collaboration de M. Vanraes.

Par ailleurs, la thématique du devoir de mémoire est évoquée systématiquement dans le cadre des cours de religion et de morale ainsi que du nouveau cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Mme l'Echevin Maison est tout à fait favorable à ce que les écoles des autres réseaux soient associées aux activités lancées par la commune en ce domaine, quoique les directions de ces établissements ne soient pas toujours très réceptives aux invitations émanant de l'enseignement communal.

**M. le Président** rappelle que d'anciens combattants ou d'anciens déportés ont eu l'occasion à plusieurs reprises de témoigner de leur expérience devant les élèves des écoles communales d'Uccle.

**M. Vanraes** signale que pour 2018, il doit encore y avoir des sommes disponibles dans le fonds prévu par l'administration régionale pour les commémorations de la Grande Guerre, dont il s'est occupé. Il suggère donc de transmettre une proposition à la Région afin d'obtenir une aide de sa part et est prêt à y apporter son concours.